



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congé parental d'éducation

Question écrite n° 70636

Texte de la question

M. Hervé Novelli souhaiterait connaître la position de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le projet de modification du congé parental. Philippe Douste-Blazy, ancien ministre de la santé, avait proposé que la rémunération du congé parental soit portée de 50 à 70 % du salaire dès le premier enfant et jusqu'à son premier anniversaire. Cette annonce a suscité un certain émoi. Le caractère plus favorable de cette mesure n'apparaissant pas de manière évidente, il souhaiterait connaître les suites qu'il entend réserver à la proposition de son prédécesseur.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Novelli](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70636

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7313